



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieveldestraat 35 • 1800 Vilvoorde

Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com

Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Safety, quality and environmental services

Rapport n° GFM-15/302 18873



F 224707

Régi code :

1

- | | | | |
|---|--------------------|---|--------------------|
| <input type="radio"/> Antwerpen-Limburg | tél : 03 221 86 11 | <input type="radio"/> Oost & West -Vlaanderen | tél : 09 244 77 11 |
| <input type="radio"/> Brabant | tél : 02 674 57 11 | <input checked="" type="radio"/> Wallonie | tél : 081 432 611 |

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom :	Nom, Prénom : HABITATION Rue de la Station, 55 CP + Commune : 0220 Sint-Joost-ten-Node Tél. :	Propriétaire / gestionnaire : M. Parcier, IDEIT
N° carte d'identité :		
N°TVA : BE 3097084370		

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

<input checked="" type="checkbox"/> Art 270	<input type="radio"/> mise en usage	<input type="radio"/> modification	<input type="radio"/> extension	<input checked="" type="checkbox"/> Art 86	<input type="radio"/> Art 271bis	<input type="checkbox"/> Unité d'habitation
	<input type="radio"/> mobile	<input type="radio"/> temporaire		<input type="radio"/> Art 87	<input type="radio"/> Art 278	<input type="checkbox"/> Unité de travail domestique
<input type="checkbox"/> Art 271	<input type="radio"/> périodique	<input type="radio"/> contrôle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/> Art 88	<input type="radio"/> Art	<input type="checkbox"/> Parties communes
<input type="checkbox"/> Art 276 : renforcement	<input type="radio"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			<input type="radio"/> Art	<input type="radio"/> Art	<input type="checkbox"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN 541448020713700045	<input type="radio"/> EAN non communiqué	<input type="radio"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° 5928156	Index jour : 000930,1	<input type="radio"/> Compt. kWh exclusif nuit :
	Protection branchement (A) : O20 Q25 O32 O40 O50 O63 O80 O100 O.....	nuit : Index nuit :
Données installation	Conçue pour U _N : O 230 V Q3x230 V O 3N400 V O.....	Type de prise de terre :	
	Courant nominal maximum (A) : O20 O25 O32 Q40 O50 O63 O80 O100 O.....	<input checked="" type="checkbox"/> boucle de terre	<input checked="" type="checkbox"/> barres / piquets
	Câble d'alimentation tableau principal : 4 x 10 mm ² - Type : ENVB	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Description installation <input checked="" type="checkbox"/> Voir annexe(s)	Dispositif diff. gén. : 40 A / 300 mA	Nombre de tableaux : 1	Nombre de circuits terminaux : 14

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input checked="" type="checkbox"/> Montage	<input type="radio"/> Appareils	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel	<input type="checkbox"/> >/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input checked="" type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
<input checked="" type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre 12,2 Ω	<input checked="" type="checkbox"/> Isolement général : 710 MΩ	<input checked="" type="checkbox"/> Continuité de terre	<input type="radio"/> Test dispositif diff.				

Le dispositif différentiel général : était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	
<input checked="" type="checkbox"/> Néant	
Infractions Installation existante	
<input type="radio"/> Néant	
Remarques <input type="radio"/> Néant	Visa GRD ou mandataire :

Conclusion(s) :

- La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
 L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

02/08/2012 (*)

 par le même organisme de contrôle.

Pour le Directeur Général : Signature

Nom : ZAPOTOCZNS Agent n° : 4342 Date : 02/08/2012

Annexe(s) : Schéma(s) de position : 5 Schéma(s) unifilaire(s) : 2

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL

Organisme agréé



SIEGE DE BRUXELLES
Bd. Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

BUREAU REGIONAL



ORGANISME AGREE

Date de la visite :

1 DEC. 2010

Date du rapport :

V. réf. : Tél. :

273

N. réf. :

PIRAUX JEAN-PIERRE

RAPPORT N° : 273/10121/01

Demandeur :

Boekel Stéphanie

Boekel

Lieu de la visite :

55 Rue de la Station
6220 Flenu

2^e Etage

BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL

Organisme agréé

BTV

SIEGE DE BRUXELLES
Bd. Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

BUREAU REGIONAL

BTV

ORGANISME AGREED

Demandeur :

Boekart stéphanie

Boekart

Date de la visite :

21 DEC. 2010

Date du rapport :

273

Lieu de la visite :

*55 rue de la Station
6220 Flers*

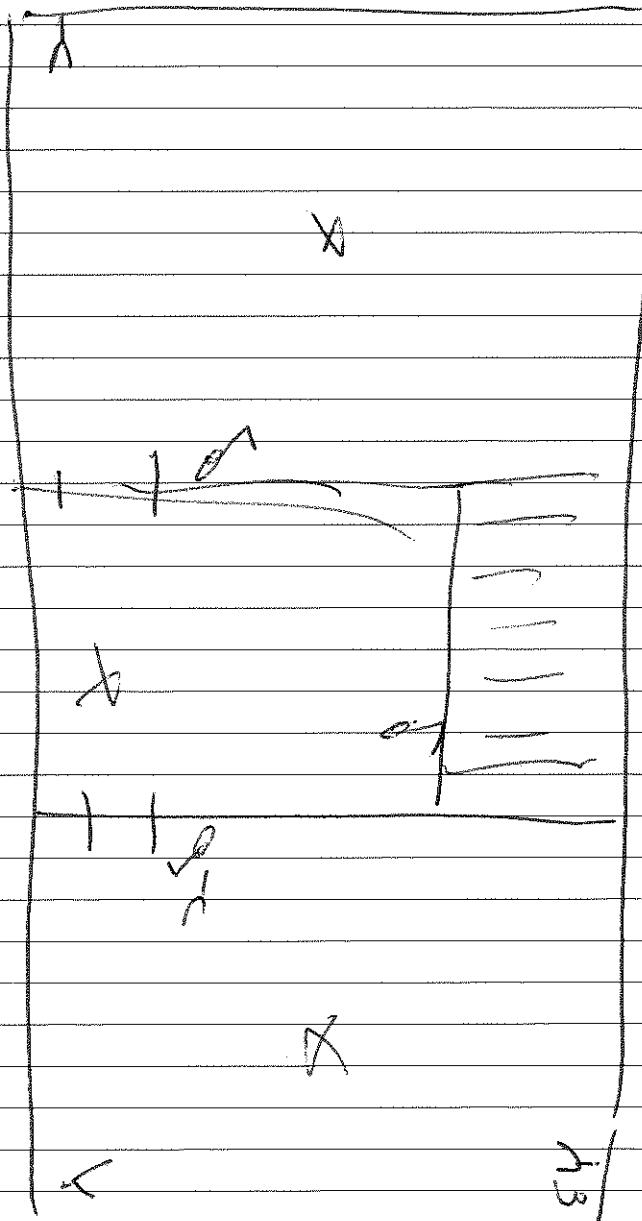
V. réf. : Tél. :

PIRAUX JEAN-PIERRE

N. réf. :

1^{er} Etage

RAPPORT N°: *273/10-12-21/01*



BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL

Organisme agréé



SIEGE DE BRUXELLES
Bd. Clovis 15
1000 Bruxelles
Tél. 02 230 81 82
Fax 02 230 80 08

SIEGE D'ANVERS
Van der Sweepstraat 3 bus 44
2000 Antwerpen
Tél. 03 216 28 90
Fax 03 238 86 65

BUREAU REGIONAL **BTV**

ORGANISME AGREE

Date de la visite : 21 DEC. 2010

Date du rapport

V. réf. : Tél. :

PIRAUX JEAN-PIERRE

N. réf.

RAPPORT N° : 273/101221/01

Demandeur :

Mr Baekert Stéphane

Baekert

Lieu de la visite :

55 rue de la station
6820 Flémalle

Reg

IMPORTANT pour les entreprises pour lesquelles le R.G.P.T. est d'application :
En vertu de l'article 538-1b de règlement Général pour la Protection du Travail, le présent document est porté à la connaissance du Comité de Sécurité, d'Hygiène et d'Amélioration des lieux de travail, lors de la plus proche réunion.